

MAIRIE DE
BESANÇON**Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 20/07/2026

DAG.26.00.A104

OBJET : Délégation de fonctions à Madame Marie GRUILLOT, Conseillère municipale en charge du tourisme événementiel et de la fierté bisontine

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-23, L.2122-32 et R.2121-2,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 27 mars 2026,
Vu l'arrêté portant délégation de fonctions à Madame Marie GRUILLOT n°DAG.26.00.A73 en date du 30 avril 2026,
Vu la délibération portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante,
Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil Municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à Madame Marie GRUILLOT, Conseillère municipale, dans les matières ci-après :

- Tourisme événementiel, dont congrès,
- Fierté bisontine.

La présente délégation de fonctions s'exerce en concertation avec Madame Christine WERTHE, 9^{ème} adjointe en charge de la Citadelle, du patrimoine UNESCO et du patrimoine historique.

Article 2 : Cette délégation de fonctions ne comporte pas de délégation de signature.

Article 3 : L'arrêté portant délégation de fonctions à Madame Marie GRUILLOT n°DAG.26.00.A73 en date du 30 avril 2026, est abrogé.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.

Besançon, le 17 JUL. 2026

Le Maire

Ludovic FAGAUT

